



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2023

Le Conseil Municipal de Perche en Nocé, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni le 22 mars 2023, à dix-huit heures, sous la présidence de monsieur Pascal PECCHIOLI, maire.

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C., Bourdin G., Chalembert G., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gouault Ph., Guillaume M., Leconte V., Olivier G., Pecchioli P., Pistoli D., Potts O., Rivière P., Sigoigne J., Sorescu-Hingue G., Vail A., Verney G.

Absents excusés et représentés :

Madame Catherine CLARENC a donné pouvoir à monsieur Daniel PISTOLI

Madame Mélanie GOUAULT a donné pouvoir à monsieur Philippe GOUAULT

Madame Ophélie GOUDET a donné pouvoir à madame Agnès VAIL

Madame Annick HUBERT a donné pouvoir à monsieur Marin GUILLAUME

Monsieur Patrick LENAERTS a donné pouvoir à monsieur Olivier POTTS

Remplacement en cours : Mme Valérie TASSE-CARRY, élue démissionnaire

Nombre de conseillers en exercice : 24

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents non représentés : 0

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal,
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Vote des comptes de gestion 2022,
- Vote des comptes administratifs 2022,
- Affectation des résultats,

- Présentation des indemnités des élus,
- Vote du budget général et des budgets annexes 2023,
- Vote des taux d'imposition 2023,
- Vote des subventions aux associations 2023,
- Approbation du projet de territoire et de la convention Petites villes de demain,
- Délibération pour la désignation d'un avocat dans le cadre d'une protection juridique,
- Questions orales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Mme Valérie Tasse-Carry, conseillère municipale, Mme Céline Boittin a été sollicitée pour la remplacer. Elle a apporté une réponse négative, tout comme M. Benoît Barthélémy. Mme Véronique Souvré a été contactée à deux reprises et n'a pas donné de réponse à ce jour.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour : monsieur le Maire a demandé l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la vente du Renault Kangoo de Nocé.

Les documents suivants ont été transmis au préalable aux conseillers municipaux, distribués en séance et projetés :

- Comptes administratifs 2022
- Affectation des résultats de fonctionnement 2022
- Proposition de budgets 2023 :
 - o Budget général
 - o Budget annexe assainissement collectif en DSP
 - o Budget annexe lotissement de Nocé
 - o Budget annexe lotissement de Colonard-Corubert
 - o Budget annexe Boulangerie de Nocé

1) Approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

2) Secrétaires de séance

Madame Catherine Boucault et monsieur Daniel Pistoli sont désignés secrétaires de séance.

3) Vote des comptes de gestion 2022

Les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes dressés par madame Bourbao, comptable public, et présentés par madame Oreart, Conseillère aux Décideurs Locaux, sont approuvés.

Vote à l'unanimité

4) Vote des comptes administratifs 2022

	Budget général	Budget annexe assainissement	Budget annexe Boulangerie Nocé	Lotissement Colonard	Lotissement Nocé
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 106 188,39	173 843,97	4 614,34	120 234,43	27 163,95
RECETTES DE L'EXERCICE	1 458 500,97	106 249,14	9 394,92	120 234,43	27 163,95
RESULTAT DE L'EXERCICE (a)	352 312,58	- 67 594,83	4 780,58	0,00	0,00
RESULTAT 2021 REPORTE	702 452,39	22 021,98	1 233,86	0,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2022	1 054 764,97	- 45 572,85	6 014,44	0,00	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE	569 044,51	98 593,60	46 390,28	120 234,43	27 163,95
RECETTES DE L'EXERCICE	358 525,27	153 575,57	10 114,49	120 234,43	42 813,90
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	- 210 519,24	54 981,97	- 36 275,79	-	-
RESULTAT 2021 REPORTE	- 151 585,41	86 709,83	35 540,75	-	- 15 649,95
RESULTAT AU 31.12.2022	- 362 104,65	141 691,80	- 735,04	-	-
RESTES A REALISER EN DEPENSES AU 31.12.22	120 979,00	185 850,00	0,00	0,00	0,00
RESTES A REALISER EN RECETTES AU 31.12.22	124 034,00	50 812,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE RAR AU 31.12.2022	3 055,00	- 135 038,00	-	-	-
RESULTAT AU 31.12.2022 AVEC RAR	- 359 049,65	6 653,80	- 735,04	-	-
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a+b)	141 793,34	- 12 612,86	31 495,21	-	-
RESULTAT TOTAL (FONCT+INVT)	695 715,32	- 38 919,05	5 279,40	0,00	0,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (le maire n'ayant pas pris part au vote) les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes présentés par madame Oreart.

5) Affectation des résultats 2022

Le conseil municipal décide des affectations des résultats suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	352 312,58
résultat antérieur reporté	702 452,39
Résultat à affecter	1 054 764,97
Déficit d'investissement cumulé	-362 104,65
Solde des RAR	3 055,00
Besoin de financement	-359 049,65
Affectation en réserves au 1068	359 049,65
Report en fonctionnement au 002	695 715,32
Déficit d'investissement reporté au 001	-362 104,65
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	Montant
Résultat de fonctionnement de l'exercice	-67 594,83
résultat antérieur reporté	22 021,98
Résultat à affecter	-45 572,85
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	141 691,80
Solde des RAR	-135 038,00
Besoin de financement	6 653,80
Affectation en réserves au 1068	0,00
Report en déficit en fonctionnement au 002	45 572,86
Excédent d'investissement reporté au 001	141 691,80
BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE NOCE	
	Montant
Résultat de fonctionnement de l'exercice	4 780,58
résultat antérieur reporté	1 233,86
Résultat à affecter	6 014,44
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	-735,04
Solde des RAR	0,00
Besoin de financement	735,04
Affectation en réserves au 1068	735,04
Report en fonctionnement au 002	5 279,40
Déficit d'investissement reporté au 001	735,04

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

6) Présentation des indemnités des élus

Monsieur le Maire présente un état récapitulatif des indemnités brutes annuelles pour l'année 2022 versées par la commune de Perche en Nocé, le Parc Naturel Régional du Perche et le SIAEP de Nocé.

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES - ANNEE 2022

NOM Prénom	FONCTION	Indemnité brute annuelle Commune de Perche en Nocé	Indemnité brute annuelle PNRP	Indemnité brute annuelle SIAEP de Nocé
BIFFARD Martine	Maire déléguée de Colonard-Corubert	12 109,80 €		
BOUCAULT Catherine	Conseillère municipale	2 849,34 €		
CORBIN Thierry	Conseiller municipal			3 214,99 €
GOUAULT Philippe	Maire délégué de Dancé	12 109,80 €		
GUILAUME Marin	Maire délégué de Saint-Jean-de-la-Forêt	12 109,80 €		
LENAERTS Patrick	Maire délégué de Préaux-du-Perche	18 188,46 €		
OLIVIER Gérard	Conseiller municipal			7 598,28 €
PECCHIOLO Pascal	Maire de Perche en Nocé	23 554,80 €	4 226,52 €	
POTTS Olivier	Maire délégué de Nocé	18 188,46 €		
VAIL Agnès	Maire déléguée de Saint-Aubin-des-Grois	12 109,80 €		
TOTAL		111 220,26 €		

7) Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire précise que l'état augmente les bases d'imposition 2023 de 7 %, et propose de maintenir les taux d'imposition de la commune au niveau de l'année dernière :

- 31,80 % pour la taxe foncière sur le bâti dont 27,07 % transféré par le département
- 9,56 % pour la taxe foncière sur le non bâti
- 6,96 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires)

Divers conseillers ont sollicité une baisse des taux dans le but de maintenir le même niveau d'impôt pour les contribuables.

Le conseil municipal décide le maintien des taux à 19 voix pour, 5 voix contre.

8) Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 € pour couvrir le besoin de financement des travaux d'aménagement du bourg de Nocé.

Il présente le résultat de la consultation de plusieurs organismes bancaires.

Après discussion sur la nécessité de recourir à un emprunt, le conseil municipal décide d'emprunter et de retenir l'offre du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 3,74 %
- Commission d'engagement : 300 €
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant

Le conseil municipal adopte le résultat suivant : pour : 19 votants- contre : 5 votants

9) Vote du budget général 2023 et des budgets annexes

Mme Oreart présente les propositions de budget.

Budget général :

Le Conseil Municipal adopte à 19 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions (3 + 1 pouvoir) le budget général, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	2 312 540.32 €
	Recettes	2 312 540.32 €
Section d'investissement	Dépenses	1 927 227.65 €
	Recettes	1 927 227.65 €

Budget annexe Boulangerie de Nocé :

Mme Oreart présente le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe Boulangerie de Nocé 2022 que les conseillers municipaux approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe Boulangerie de Nocé 2023, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	13 679.40 €
	Recettes	13 679.40 €
Section d'investissement	Dépenses	7 735.04 €
	Recettes	7 735.04 €

Budget annexe assainissement collectif en DSP :

Mme Oreart présente le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe assainissement collectif en DSP 2022 que les conseillers municipaux approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'adopter le budget annexe assainissement collectif en délégation de service public 2023, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	219 146.86 €
	Recettes	219 146.86 €
Section d'investissement	Dépenses	279 603.00 €
	Recettes	293 713.80 €

Budget annexe lotissement de Nocé :

Mme Oreart présente le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe lotissement de Nocé 2022 que les conseillers municipaux approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe Lotissement de Nocé de la Commune de Perche en Nocé, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	27 163.95 €
	Recettes	27 163.95 €
Section d'investissement	Dépenses	27 163.95 €
	Recettes	27 163.95 €

Budget annexe lotissement de Colonard-Corubert :

Mme Oreart présente le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe lotissement de Colonard-Corubert 2022 que les conseillers municipaux approuve à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget annexe Lotissement de Colonard-Corubert, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement	Dépenses	120 234.43 €
	Recettes	120 234.43 €
Section d'investissement	Dépenses	120 234.43 €
	Recettes	120 234.43 €

10) Vote des subventions aux associations

a) Associations suivantes :

Compte	ASSOCIATION / ORGANISME	SUBVENTION
65748	3IFA CFA ALENCON	400,00
65748	ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM	300,00
65748	APE PRÉAUX	700,00
65748	BIBLIOTHÈQUE PREAUX	1 100,00
65748	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Orne Est - Maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus	100,00
65748	CLUB DE L'AMITIÉ DANCÉ ST PIERRE	350,00
65748	CLUB DES AINÉS PRÉAUX	200,00
65748	CLUB JOIE DE VIVRE NOCÉ-COLONARD	400,00
65748	COLLEGE YVES MONTAND Asso sportive Val-au-Perche	32,00
65748	COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD BELLEME Asso sportive	256,00
65748	COMITÉ DES FÊTES DE COLONARD-CORUBERT	1 500,00
65748	COMITÉ DES FÊTES PRÉAUX	1 500,00
65748	CROIX ROUGE MORTAGNE	2 050,00
65748	DONNEURS DE SANG	50,00
65748	ENTRAIDE ADICT 61	50,00
65748	FONDATION DU PATRIMOINE	50,00
65748	FOYER RURAL DE BERD'HUIS	225,00
65748	FRANCE ALZHEIMER	50,00
65748	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT CŒUR DU PERCHE	300,00
65748	GYM ET LOISIRS PRÉAUX	1 500,00
65748	JUDO BELLÈME	384,00
65748	JUDO JUJITSU RÉMALARD	16,00
65748	LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00
65748	LUTILLE	100,00
65748	OREILLE DU PERCHE	1 500,00
65748	PARTICIPATION DESTRUCTION NIDS FRELONS ASIATIQUES	300,00
65748	PERCHÉS DE NATURE	500,00
65748	PRÉAUX PATRIMOINE	500,00
65748	SECOURS CATHOLIQUE BERD'HUIS	400,00
65748	BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ORNE	300,00
65748	SPA - Convention signée le 03/01/2023	2 500,00
65748	ADAPEI DE L'ORNE	100,00
65748	ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Nocé	1 000,00
65748	PREVENTION ROUTIERE	100,00
65748	Foyer rural St Hilaire St Agnan sur Erre	100,00
65748	MIL Perche	300,00
65733	FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)	300,00

Vote à l'unanimité des subventions ci-dessus (24 votants)

Les subventions suivantes ont été votées séparément compte tenu de la participation de certains conseillers aux conseils d'administration de ces associations qui ne peuvent pas participer aux votes.

b) APE Nocé-Colonard et St Jean

Subvention demandée : 1 700 € Subvention votée : 1 700 €
Nombre de votants : 24 Résultat du vote : 23 voix pour, 1 abstention.

c) Art Culture & Co

Subvention demandée : 1 600 € Subvention votée : 1 600 €
Nombre de votants : 24 Résultat du vote : 15 voix pour, 6 voix contre, 3 abstentions

d) Cap Djeun's

Subvention demandée : 1 900 € Subvention votée : 1 600 €
Monsieur Jérôme Sigoigne, accompagnateur des jeunes, a quitté la salle des séances.
Nombre de votants : 23 Résultat du vote : 22 voix pour, 1 voix contre.

e) Comité d'animation de Nocé

Subvention demandée : 1 500 € Subvention votée : 1 500 €
Monsieur Gérard Chalembert, membre du bureau de cette association, a quitté la salle des séances.
Nombre de votants : 23 Résultat du vote : 23 voix pour.

f) Comité des fêtes de Dancé

Subvention demandée : 1 500 € Subvention votée : 1 500 €
Monsieur Philippe Gouault, membre du bureau de cette association, a quitté la salle des séances.
Nombre de votants : 22 Résultat du vote : 22 voix pour.

g) Etoile nocéenne

Subvention demandée : 1 800 € Subvention votée : 1 000 €
Madame Véronique Corlé, membre du bureau de cette association, a quitté la salle des séances.
Nombre de votants : 23 Résultat du vote : 23 voix pour.

h) Moulin Blanchard

Subvention demandée : 8 000 € Subvention votée : 8 000 €
Madame Catherine Boucault et monsieur Olivier Potts, membres du conseil d'administration de cette association, ont quitté la salle des séances.
Nombre de votants : 22 Résultat du vote : 12 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention

11) Approbation du projet de territoire et de la convention Petites villes de demain

Monsieur le Maire rappelle la présentation du projet de territoire et de la convention Petites villes de demain faite par M. Rabjeau lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2023.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet de territoire élaboré à l'échelle de la communauté de communes Cœur du Perche, approuve la convention cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation de Territoire multisite sur Berd'huis, Bretoncelles, Perche-en-Nocé, Rémalard-en-Perche et Sablons-sur-Huisne portant sur le projet de territoire de la communauté de communes Cœur du Perche, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre Petites Villes de Demain, les éventuels avenants et tous les documents y afférents.

12) Délibération pour la désignation d'un avocat dans le cadre d'une protection juridique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la protection juridique, notre assureur, nous autorise à recourir à un cabinet d'avocat pour défendre les intérêts de la commune.

Il est proposé de donner pouvoir à Me Olivier Bahougne, avocat à Nogent le Rotrou (Eure et Loir), 8 avenue Camille Gâté pour agir en justice et défendre les intérêts communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants désigne Maître Olivier Bahougne, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Perche en Nocé.

13) Vente du Renault Kangoo

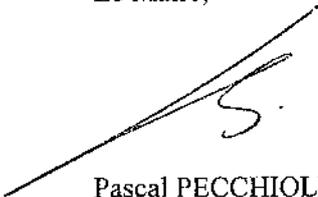
Il est proposé au conseil municipal de vendre le Renault Kangoo de Nocé 5 places et très peu utilisé, en l'état, au prix de 3 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de vendre le véhicule Renault Kangoo au prix de 3 000 € et autorise le maire à effectuer toutes les démarches administratives pour cette vente.

14) Questions orales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le Maire,



Pascal PECCHIOLI



La secrétaire de séance,

Catherine BOUCAULT



Le secrétaire de séance,

Daniel PISTOLI

